

Motion d'actualité :

Le 10 novembre, l'éducation nationale s'est fortement mobilisée pour dire son ras le bol face aux incohérences de la gestion par le ministère de la crise sanitaire. Nous avons fait entendre notre mal être et nos préoccupations pour nos élèves. Le 12 novembre, le ministre de l'éducation nationale nous a répondu que tout avait été fait pour le mieux et que tout allait bien dans son ministère...

<https://www.sudeducation.org/communiqués/suite-au-succes-de-la-greve-du-10-novembre-poursuivre-la-dynamique/>

Il convient donc de continuer à interpeller l'opinion publique et à dénoncer la vision déconnectée de toute réalité de notre ministre : « le 6 novembre 2020, le ministre fait état de 3 528 élèves considérés comme cas de Covid confirmés entre le 2 et le 5 novembre. Le matin même, Jean-Michel Blanquer s'empresse de déclarer dans les médias que "rapporté à 12 millions d'élèves, c'est un chiffre qui est maîtrisé". Pourtant, Santé publique France comptabilise 26 235 cas positifs chez les enfants de 10 à 19 ans pour la même période. L'écart entre le chiffre donné par le ministre et celui des remontées des laboratoires tests à la main est de 22 707. Le ministère est incapable de justifier ces écarts, et s'en tient aux éléments de langage que le ministre développe lors de ses nombreuses apparitions médiatiques, sans preuve ».

<https://www.sudeducation.org/communiqués/cas-de-covid-19-face-a-lomerta-du-ministere-sud-education-reclame-une-enquete-independante/>

Ces mensonges s'inscrivent, nous le rappelons dans le contexte d'un nouveau protocole sanitaire, tout à la fois contraignant et insuffisant. Contraignant, car il s'avère être un défi logistique et organisationnel insurmontable et épuisant dans de nombreux établissements et écoles. Insuffisant, car étant de ce fait inapplicable, le protocole actuel est mis en place « au mieux possible », ce qui n'apporte aucune garantie. Tout cela aboutit au final à une situation de véritable maltraitance, aussi bien pour les personnels que pour les usagers. <https://www.sudeducation.org/communiqués/face-a-limpreparation-du-ministere-il-faut-defendre-la-sante-des-personnels-et-des-eleves-communique-cgt-fo-fsu-snalc-sud-education/>

Dans ce contexte très tendu, où le manque de moyens humains et matériels dans l'éducation nationale s'est brutalement manifesté, le gouvernement semble décidé à poursuivre dans la voie de la casse de ce service public. Ainsi, la secrétaire d'État à l'Éducation Prioritaire Nathalie Elimas, a présenté le 22 novembre le projet gouvernemental dans ce domaine. Sous le prétexte de mettre en place davantage "d'équité" entre les établissements et les écoles, le gouvernement souhaite à terme mettre fin aux dispositifs REP et REP+. À la place, des moyens seraient alloués établissements par établissements et écoles par écoles, en fonction d'indicateurs nationaux manquant de clarté, et surtout selon les projets des établissements et écoles. C'est donc bien une mise en concurrence des ces derniers qui se dessine, avec une totale incertitude concernant les moyens alloués à l'éducation prioritaire. Il n'est pour l'instant envisagé qu'une phase d'expérimentation dans trois académies, mais en cas de "succès" la secrétaire d'état envisage une généralisation pour la rentrée 2022. <https://twitter.com/polinapalinure/status/1330521719988162561>

Enfin, pour achever cet inquiétant panorama de l'éducation nationale, l'affaire du "BlanquerGate" est depuis arrivée sur le devant de la scène. Il apparaît ainsi que les membres de la toute récente organisation lycéenne "Avenir Lycéen" se soient rendus coupables de détournement de fond, en utilisant les subventions qui leur étaient alloués pour des dépenses personnelles de luxe. Plus grave, il apparaît que le ministère était parfaitement au courant de la situation mais souhaitait tout de même verser une nouvelle subvention à cette organisation. Encore plus grave, les révélations montrent que ce syndicat aurait été monté de toutes pièces par le ministère afin de disposer d'une organisation acquise à sa cause, qui aurait ensuite fait campagne en faveur des réformes du gouvernement, et en mettant en échec les organisations lycéennes traditionnelles. Toujours plus grave, ce sont de jeunes lycéen-e-s, mineur-e-s donc, qui ont perçu la malversations et l'ont dénoncé. Les hauts fonctionnaires ont eux en toute conscience manipulés et mis en difficulté au regard de la loi des mineur-e-s, un comble pour le ministère de "l'éducation" nationale ! Si cette affaire paraît pathétique dans ses résultats, Avenir Lycéen ne comptant ainsi que 400 membres, elle est d'une très grande gravité dans ses principes. Voir un ministre et ses complices piloter une opération quasi mafieuse afin de diffuser leurs idées, tout en détournant des fonds publics, est proprement inacceptable.

<https://www.sudeducation.org/communiqués/scandale-du-financement-davenir-lyceen-sud-education-exige-des-reponses/>

Par ailleurs, dans le domaine des libertés et droits fondamentaux, au lendemain des grands discours sur la liberté d'expression de nos responsables politiques, se posant en gardien de ces droits et libertés, la réalité de l'action gouvernementale s'est avérée violemment différente.

Le contexte "d'état d'urgence" sanitaire conjugué à "l'état d'urgence" attentat semble justifier les pires dérives. Nous dénonçons ainsi en premier lieu l'attitude inflexible et zélée du gouvernement vis-à-vis des usagers et personnels. Dans une volonté de contrôle social, ces responsables politiques privilégient le sécuritaire à l'éducatif. Cette attitude débouche sur des situations tragiques, comme celle de la petite Émira, placée en garde à vue à l'âge de 10 ans, ou celles de nombreux lycéen-e-s, dont les récentes actions furent réprimées avec une rare brutalité.

<https://www.sudeducation.org/communiqués/non-a-la-repression-des-enfants-oui-a-la-protection-et-a-leducation-communique-unitaire/>

<https://www.sudeducation.org/communiqués/sud-education-denonce-la-repression-des-mouvements-lyceens/>

Dans la même veine le droit de grève, un droit constitutionnel, a été attaqué à travers la condamnation de nos quatre collègues du lycée de Melle (79). Poursuivis pour leur participation à la grève contre les épreuves de contrôle continu en février et mars 2020, ils et elles ont été lourdement sanctionné-e-s le mercredi 4 novembre : un déplacement d'office ; une exclusion temporaire de 15 jours sans traitement ; une rétrogradation à l'échelon 1 ; un blâme. Cette décision fut prise par la rectrice de l'académie de Poitiers en contradiction avec les avis majoritaires rendus par les conseils de discipline, et en ignorant les fortes mobilisations de soutien en leur faveur. <https://www.sudeducation.org/communiqués/8114/>

Et ainsi que cela était à craindre, l'attitude du rectorat de Poitiers n'est pas restée longtemps une exception. Vendredi 20 novembre, trois de nos camarades de l'académie de Bordeaux, enseignant-e-s au lycée François Mauriac de Bordeaux, ont appris que la rectrice engageait des actions disciplinaires à leur encontre. Les motifs énoncés sont les mêmes que pour les 4 de Melle, et depuis l'hiver dernier, les cas de répression se multiplient : Cahors, Carcassonne, Clermont-Ferrand, Strasbourg... Cela semble donc bien montrer que cette politique répressive n'est pas un excès de zèle de quelques recteurs et rectrices, mais une politique nationale. <https://www.sudeducation.org/communiqués/apres-les-4-de-melle-les-3-de-bordeaux-on-ne-touche-pas-a-nos-camarades/>

L'enseignement supérieur n'est pas non plus épargné. En effet, un nouveau délit est créé par le projet de loi de programmation pour la recherche (LPR) en commission mixte paritaire, avec l'assentiment de la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal. Ainsi, si elle était adoptée en l'état, la loi pourrait punir d'un an de prison et de 7 500 euros d'amende, toutes les futures tentatives d'occupation ou de blocus des universités. La peine pourra même être portée à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende si cette action est commise en réunion. Et pendant ce temps-là on continue à détruire l'enseignement supérieur et la recherche. La LPR aboutit ainsi à une mise en concurrence des labos et universités et une précarisation du métier de chercheur-e, une politique dramatique que le gouvernement essaye de faire passer par la distribution de primes dérisoires aux personnels titulaires.

<https://www.sudeducation.org/communiqués/le-senat-a-vote-des-amendements-qui-aggravent-encore-le-projet-de-lpr-le-projet-de-lpr-doit-etre-abandonne/> <https://www.sudeducation.org/communiqués/protocole-remuneration-et-carrieres-de-la-lpr-lindecence/>

Pour finir, en proposant une loi de sécurité globale, le gouvernement souhaite imposer à l'ensemble du corps social sa vision sécuritaire. Cette loi promet en effet un avenir bien sombre aux libertés de manifestation et d'expression : interdiction de filmer les bavures policières grâce à la reconnaissance du délit de « malveillance » peu claire d'un point-de-vue juridique, légalisation de l'utilisation des drones, renforcement du rôle des entreprises de sécurité privée... Cette proposition a d'ailleurs suscité l'émoi du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU qui craint que « l'adoption et l'application de cette proposition de loi puissent entraîner des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ». Ignorant totalement les mises en garde de l'ONU, ainsi que l'opposition d'une partie de la société civile, le gouvernement et la majorité LREM de l'assemblée ont d'ores-et-déjà voté cette loi en première lecture.

<https://solidaires.org/Contre-la-loi-securite-globale-defendons-la-liberte-de-manifester>

Cette dangereuse loi a provoqué, en dépit des restrictions liées au covid, une forte mobilisation à l'échelle nationale depuis le 17 novembre. Celle-ci fut l'occasion pour le gouvernement de franchir peu à peu toutes les limites de l'acceptable dans son mépris des droits fondamentaux, avec une répression brutale. De nombreux manifestant-e-s ont ainsi subi des violences, y compris des journalistes présent-e-s. De nombreuses gardes à vue ont par la suite été décidées, avec bien souvent pour seul motif le fait d'être présent-e à un rassemblement.

<http://www.snj.fr/article/proposition-de-loi-s%C3%A9curit%C3%A9-globale-la-libert%C3%A9-d%E2%80%99informer-attaqu%C3%A9-lors-du-rassemblement-pour-le-droit-%C3%A0-l%E2%80%99information-836023508>

Depuis la répression de ces premiers rassemblements, l'escalade de la violence policière s'est poursuivie, touchant toutes les mobilisations. Le 25 novembre à Nantes, c'est le rassemblement contre les discriminations et violences sexistes qui a dû faire face à des menaces et intimidations de la part des forces de l'ordre, et même à des interpellations injustifiées. Quelques jours auparavant, le 23 novembre à Paris ce furent les migrant-e-s et leurs soutiens qui connurent la brutalité policière. De nombreux migrant-e-s s'étaient installés avec leurs tentes à Paris Place de la République, suite à l'expulsion inhumaine d'un camp de plus de 2000 personnes à Saint-Denis. Les forces de l'ordre sont violemment intervenues pour évacuer la place, maltraitant les migrant-e-s sur place, confisquant leurs tentes, les poursuivant dans la capitale jusque tard dans la nuit... Pour finir ce terrible panorama, ce jeudi 26/11, le site Loopsider a diffusé les images de l'interpellation du producteur de musique Michel Zecler. Ces images montrent que celle-ci fut d'une brutalité inouïe, les pluies de menaces, d'insultes, de coups, tombant sur le producteur, qui fut en plus placé en garde-à-vue et ne reçut la visite d'un médecin qu'au bout de 48h ! Ces différentes situations, cette escalade de la violence, montrent qu'il y a de moins en moins de gardes-fous à l'institution policière. Cela montre en outre le caractère indispensable de la possibilité de diffuser des images de l'action policière. Sans celle-ci, l'agression du producteur n'aurait jamais été connue, et Michel Zecler aurait même pu finir en prison !

Manifestation à Nantes : https://twitter.com/Nantes_Revoltee/status/1331861936829566977

Évacuation à Paris : https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/video-paris-des-centaines-de-migrants-installees-place-de-la-republique-rapidement-evacuees-par-les-forces-de-l-ordre_4193001.html

Aggression du producteur de musique Michel Zecler :

<https://twitter.com/Loopsidernews/status/1331870826652643328> et

<https://twitter.com/davidperrotin/status/1332308638317371394>

Enfin, en ce qui concerne nos droits sociaux, Les Républicains, dans ce contexte, ont cru bon de proposer un amendement dans le cadre du budget de la Sécurité sociale pour l'an prochain. Celui-ci suggère notamment de repousser l'âge légal de la retraite pour qu'il atteigne 63 ans en 2025. Il propose aussi une accélération de la réforme Touraine qui vise à allonger la durée de cotisation à 43 annuités. Même si cet amendement a peu de chance d'être adopté, il nous invite à faire preuve de la plus grande vigilance quant aux tentatives des politiques de profiter de cette crise sanitaire pour relancer la charge sur nos acquis sociaux.

<https://www.linternaute.com/argent/guide-de-vos-finances/1400357-reforme-des-retraites-ce-qui-a-ete-adopte-au-senat/>

Cette situation insupportable dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui est le résultat d'années de casse des services publics et de casse sociale généralisée.

Pour l'Éducation, nous exigeons un plan d'investissement massif, la création de postes de titulaires, la construction et la rénovation du bâti, afin de garantir les meilleures conditions de travail des personnels et des élèves, dans des conditions sanitaires acceptables.

Pour nos libertés et nos droits sociaux, nous exigeons l'abandon de tous les projets de loi liberticides et anti-sociaux, ainsi que l'annulation des décisions administratives allant à l'encontre de ces mêmes droits.

Si l'on veut des moyens pour l'éducation et la santé, que nos libertés d'expression, de manifestation, d'opinion, d'éducation soient respectées par le ministère de l'Éducation National, par notre gouvernement ou par les politiques, continuons à nous mobiliser !

Soutenons et joignons nous à toutes les mobilisations contre cette dérive autoritariste et anti-sociale ! Organisons-nous et agissons collectivement, notamment grâce à la grève.